

Caucus Rural



Pour une Stratégie Canadienne de Sécurité Alimentaire

A. Développement de l'Agriculture et de la Transformation Alimentaire

1. **Améliorer les Installations de Transformation Domestique** : Établir des incitatifs pour la construction et la modernisation des installations de transformation alimentaire à travers le Canada afin de réduire l'exportation de produits agricoles bruts et d'augmenter la transformation à valeur ajoutée au niveau national. Cette initiative pourrait soutenir des projets comme l'installation [d'abattoir mobile du gouvernement du Yukon](#), qui est entièrement agréée, inspectée et certifiée pour répondre aux besoins saisonniers et annuels du secteur local de l'élevage, augmentant ainsi la capacité de transformation locale de la viande.
2. **Investir dans la Recherche et le Développement** : Financer des initiatives de recherche axées sur les pratiques agricoles durables, l'agriculture de précision et les technologies avancées de transformation alimentaire pour stimuler l'innovation dans le secteur. Par exemple, les fermes canadiennes utilisant des systèmes de guidage automatique pour la plantation de cultures ont vu leur productivité augmenter. Plus de fermes pourraient bénéficier d'un financement accru pour des programmes tels que le [Programme Agri-science](#) et le [Programme Agri-innovover](#), qui soutiennent des innovations similaires en

finançant des recherches qui facilitent l'adoption de technologies d'agriculture de précision.

3. **Rationaliser les Processus de Réglementation** : Simplifier et harmoniser les réglementations à travers les provinces pour éliminer les obstacles qui freinent le développement et l'expansion des entreprises agricoles et de transformation alimentaire. Par exemple, les défis réglementaires auxquels sont confrontées les techniques d'amélioration des plantes utilisant l'édition génique, qui connaissent des retards de commercialisation au Canada par rapport à d'autres pays, illustrent la nécessité d'une approche simplifiée. En harmonisant les réglementations provinciales et en établissant un cadre national, ces retards réglementaires pourraient être éliminés, accélérant ainsi l'approbation et l'adoption de technologies agricoles innovantes.
4. **Soutenir le Développement des Infrastructures Rurales** : Investir dans les infrastructures rurales, y compris le transport et l'internet à large bande, pour permettre une transformation et une distribution alimentaires efficaces dans les zones éloignées et résoudre les goulets d'étranglement du transport. Par exemple, l'expansion de l'infrastructure de la « chaîne du froid » pour améliorer le transport des produits frais à travers le Canada est un changement clé qui pourrait améliorer considérablement l'efficacité de la transformation et de la distribution alimentaires dans les zones rurales.
5. **Promouvoir les Partenariats Public-Privé** : Encourager les partenariats entre le gouvernement, le milieu universitaire et le secteur privé pour favoriser l'innovation et le développement dans les technologies agricoles et la transformation alimentaire. Par exemple, le [Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada](#) recommande de tirer parti des politiques d'approvisionnement public, comme le Programme national de nutrition scolaire proposé, pour travailler avec les producteurs locaux et les entreprises privées, garantissant ainsi que les écoles reçoivent des aliments frais et locaux tout en soutenant l'agriculture locale.

B. Rôle des Travailleurs Étrangers Temporaires (TFW)

1. **Accroître la Flexibilité et l'Efficacité du Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires** : Améliorer le Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires pour mieux répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans les communautés rurales. Cela pourrait inclure la transformation du projet pilote pour les employeurs reconnus (PPER) en un programme permanent après 2026, car il simplifie le processus d'embauche pour les employeurs de confiance, et la mise en œuvre d'une approche régionale permettant à plusieurs employeurs de partager les coûts et les responsabilités liés à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires. Ces mesures garantiraient un approvisionnement stable en main-d'œuvre, en particulier dans l'agriculture saisonnière, qui est vitale pour maintenir la sécurité alimentaire dans les zones rurales.

2. **Améliorer la Protection des Travailleurs :** Mettre en œuvre des protections juridiques plus strictes et une surveillance accrue pour garantir que les Travailleurs Étrangers Temporaires (TFW) reçoivent des salaires équitables, des conditions de travail sûres et un accès aux soins de santé. Le [Programme pilote sur l'agroalimentaire](#) applique déjà des directives strictes en matière de sécurité des travailleurs et de salaires équitables. L'extension de ces normes à tous les programmes de TFW garantirait que tous les TFW bénéficient de protections renforcées et d'un accès aux services essentiels.
3. **Étendre les Voies vers la Résidence Permanente :** Développer des voies plus accessibles et transparentes pour permettre aux Travailleurs Étrangers Temporaires (TFW) de passer à la résidence permanente, en particulier pour ceux occupant des rôles agricoles en forte demande. L'élargissement du [Programme pilote sur l'agroalimentaire](#), qui priorise des rôles spécifiques dans la fabrication de produits carnés et la production en serre pour la résidence permanente, afin d'inclure d'autres postes agricoles en forte demande, aiderait à retenir des travailleurs qualifiés dans des secteurs agricoles clés.

C. Promotion de la Consommation Locale :

1. **Mettre en Œuvre des Campagnes « Acheter Local » :** Lancer des campagnes nationales et régionales pour sensibiliser aux avantages de l'achat de produits alimentaires locaux, en mettant l'accent sur les impacts environnementaux, économiques et sanitaires. Par exemple, la Loi sur les [Aliments Locaux](#) de l'Ontario encourage les organisations du secteur public à se fixer des objectifs pour l'achat de produits locaux, et une campagne nationale similaire pourrait tirer parti des politiques d'approvisionnement public pour stimuler la demande de produits locaux.
2. **Intégrer les Aliments Locaux dans les Programmes Scolaires :** Introduire des politiques qui exigent ou incitent les écoles à se procurer une partie significative de leurs aliments localement tout en intégrant l'éducation alimentaire locale dans le programme scolaire. Par exemple, le Programme national de nutrition scolaire du Canada pourrait être calqué sur le [Programme national de déjeuner scolaire](#) du Département de l'Agriculture des États-Unis, qui privilégie les aliments cultivés sur le territoire national, garantissant ainsi que les écoles se procurent une partie significative de leurs aliments localement.
3. **Subventionner les Marchés de Producteurs :** Fournir un soutien financier et une assistance logistique aux marchés de producteurs, en particulier dans les zones mal desservies, pour augmenter l'accès aux aliments locaux. Cela pourrait s'inspirer de modèles tels que le [Fonds des infrastructures alimentaires locales](#), qui accorde des subventions aux organisations œuvrant pour améliorer l'accès aux aliments sains et locaux dans ces régions.

D. Répartition Équitable des Profits

1. **Établir un Code de Commerce Équitable** : Il est important que les cinq grandes chaînes de supermarchés adoptent et mettent en œuvre le Code de Conduite pour les Épiceries, car il joue un rôle essentiel pour assurer la transparence et l'équité dans les relations entre les détaillants d'épicerie et les fournisseurs. L'efficacité de ce code pour protéger les petits et moyens producteurs contre les pratiques déloyales et favoriser un environnement commercial plus équitable dépend de l'engagement de ces grandes chaînes.
2. **Introduire des Modèles de Partage des Profits** : Encourager les initiatives de partage des profits entre détaillants et producteurs pour garantir que les profits soient répartis plus équitablement tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En mettant en œuvre ces modèles, en particulier dans les secteurs où les grands détaillants dominent, l'équilibre des pouvoirs pourrait être mieux réparti, garantissant que les petits producteurs reçoivent une part plus équitable des profits.
3. **Soutenir les Modèles Coopératifs** : Promouvoir la formation de coopératives de producteurs dans divers secteurs agricoles au-delà des produits laitiers, permettant aux agriculteurs de négocier de meilleures conditions avec les détaillants et les transformateurs, améliorant ainsi leur pouvoir de négociation et leur rentabilité. Le gouvernement pourrait offrir des incitations financières, telles que des subventions ou des prêts à faible intérêt, pour aider les agriculteurs à couvrir les coûts initiaux de la création et du maintien de ces coopératives, facilitant ainsi leur collaboration et leur succès sur le marché.

E. Impact des Accords de Libre-Échange

1. **Réaliser des Évaluations d'Impact** : Évaluer régulièrement l'impact des accords de libre-échange existants et proposés sur l'agriculture nationale, en s'assurant qu'ils ne nuisent pas de manière disproportionnée aux producteurs canadiens, comme c'est le cas pour les stratégies mondiales de sécurité alimentaire.
2. **Négocier des Clauses de Protection** : Inclure dans les futurs accords commerciaux des clauses protégeant les secteurs sensibles comme les produits laitiers, la volaille et autres industries sous gestion de l'offre contre la concurrence déloyale. Ces clauses pourraient établir des quotas d'importation, ajuster les tarifs ou exiger que les biens étrangers respectent les normes canadiennes, garantissant ainsi que les producteurs nationaux ne soient pas désavantagés par des importations à moindre coût.
3. **Assurer la Conformité et l'Efficacité du Commerce dans le Cadre des Accords de Libre-Échange** : Tirer parti des recommandations du [Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement](#) en adoptant des technologies d'automatisation et des innovations au sein de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour fournir des services d'inspection et de surveillance 24h/24 et 7j/7 aux principaux points

d'entrée. Cela garantira que les produits canadiens peuvent répondre efficacement aux normes et exigences définies dans les accords de libre-échange, renforçant ainsi la résilience et la compétitivité des exportations canadiennes sur les marchés mondiaux.

F. Protection des Systèmes de Gestion de l'Offre

1. **Soutenir l'Innovation dans les Secteurs sous Gestion de l'Offre :** Fournir un financement ciblé pour la recherche et le développement dans les secteurs sous gestion de l'offre, tels que les produits laitiers, la volaille et les œufs, pour stimuler l'innovation qui améliore l'efficacité et la qualité des produits tout en maintenant la stabilité du marché. Par exemple, l'adoption de robots de traite dans le secteur laitier a amélioré la productivité, et des innovations similaires, comme les systèmes automatisés de collecte des œufs dans l'élevage de volaille, pourraient renforcer ces industries.
2. **Promouvoir la Sensibilisation du Public :** Informer le public sur les avantages des systèmes de gestion de l'offre, y compris leur rôle dans la stabilisation des prix, la garantie de la sécurité alimentaire et le soutien des économies locales. Souligner comment les innovations, telles que les robots de traite et les technologies d'alimentation de précision, améliorent les normes de qualité et la durabilité. En augmentant la compréhension du public, ces campagnes peuvent renforcer le soutien pour la protection des systèmes de gestion de l'offre contre les changements de politique ou les pressions commerciales.
3. **Encourager la Collaboration au sein du Secteur :** Encourager la collaboration entre les producteurs sous gestion de l'offre, les distributeurs locaux et autres parties prenantes pour explorer de nouveaux marchés et produits qui renforcent la durabilité et la rentabilité du secteur. Par exemple, établir des partenariats pour développer des chaînes d'approvisionnement plus courtes et plus locales peut aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre, prévenir les pertes alimentaires et améliorer la résilience des secteurs sous gestion de l'offre. Ce type de collaboration pourrait garantir que le secteur puisse mieux résister aux perturbations mondiales, comme celles vécues pendant la pandémie de COVID-19.

G. Avenir des Pêches et de la Sécurité Alimentaire

1. **Soutenir la Gestion Durable des Pêches :** Mettre en œuvre des politiques garantissant des pratiques de pêche durables, y compris des quotas plus stricts et une meilleure surveillance, pour protéger les stocks de poissons et assurer la sécurité alimentaire à long terme. Éliminer les subventions nuisibles qui encouragent la surpêche et rediriger ces fonds vers des investissements publics dans les pêches durables, comme indiqué dans le rapport de 2014 par le [Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition](#).
2. **Investir dans le Développement Durable et Environnemental de l'Aquaculture :** Fournir des fonds et un soutien technique pour des projets d'aquaculture durables qui

peuvent augmenter la production nationale de fruits de mer tout en minimisant les impacts environnementaux. Par exemple, Samonix est une nouvelle entreprise qui a pour objectif de cultiver de l'aquaculture terrestre de saumon atlantique en Outaouais. Elle s'aligne sur la politique bioalimentaire du Québec, utilisant une technologie de culture en réservoir avec recirculation et traitement de l'eau (systèmes RAS). Elle utilise les principes de l'économie circulaire.

3. **Améliorer les Infrastructures des Pêcheries :** Investir dans l'amélioration des infrastructures pour les communautés de pêcheurs, telles que les ports modernisés, les installations de transformation et de stockage à froid, afin d'augmenter l'efficacité et de réduire les pertes post-récolte. En modernisant les infrastructures locales, les communautés de pêcheurs peuvent mieux conserver et transformer leurs prises, réduisant le gaspillage et augmentant la disponibilité de fruits de mer frais et de haute qualité.

Ces recommandations sont conçues pour être pratiques et réalisables, abordant les défis clés tout en soutenant la durabilité et la prospérité à long terme des secteurs agricoles, de transformation alimentaire et des pêches du Canada.

ANNEXE
AUTRES RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE THÈME

A. Développement de l'Agriculture et de la Transformation Alimentaire

B. Rôle des Travailleurs Étrangers Temporaires (TÉT)

1. **Accroître la Responsabilité des Employeurs :** Introduire des mécanismes d'application plus stricts pour tenir les employeurs responsables de la maltraitance des TÉT, y compris des pénalités et la possibilité de perdre leur éligibilité à participer au programme TÉT.
2. **Augmenter les Services de Soutien pour les TÉT:** Étendre les services de soutien tels que la formation linguistique, l'assistance juridique et les programmes d'orientation culturelle pour aider les TÉT à s'intégrer et à protéger leurs droits, en s'inspirant des éléments réussis du Pilote Agri-Alimentaire pour améliorer leur intégration dans la société canadienne.

C. Promotion de la Consommation Locale

1. **Soutenir les Centres Alimentaires Locaux :** Établir et financer des centres alimentaires locaux qui regroupent, distribuent et commercialisent des aliments produits localement aux consommateurs, écoles et autres institutions. (Note : Le Fonds des infrastructures alimentaires locales déjà renouvelé et élargi dans le Budget 2024.)
2. **Développer une Certification pour les Aliments Locaux :** Créer un programme de certification qui met en évidence les produits cultivés, transformés et vendus dans les régions locales, aidant ainsi les consommateurs à identifier et à choisir plus facilement des aliments locaux.

D. Répartition Équitable des Profits

1. **Légiférer des Mécanismes de Tarification Équitable :** Élaborer et appliquer une législation sur la tarification équitable qui empêche les pratiques de tarification prédatrices et garantit que les producteurs reçoivent un prix équitable pour leurs biens.
2. **Faciliter l'Accès aux Marchés Directs aux Consommateurs :** Soutenir le développement de plateformes en ligne et de réseaux logistiques permettant aux producteurs de vendre directement aux consommateurs, réduisant ainsi la dépendance envers les intermédiaires et améliorant les marges bénéficiaires.

E. Impact des Accords de Libre-Échange

1. **Surveiller la Conformité aux Accords Commerciaux :** Établir un système de surveillance robuste pour garantir que les partenaires commerciaux respectent les normes convenues, notamment dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.
2. **Promouvoir la Diversification des Marchés d'Exportation :** Encourager les producteurs canadiens à diversifier leurs marchés d'exportation pour réduire leur dépendance à l'égard de quelques pays, renforçant ainsi leur résilience face aux fluctuations du marché mondial.

F. Protection des Systèmes de Gestion de l'Offre

1. **Défendre la Gestion de l'Offre dans les Négociations Commerciales :** Maintenir une forte défense des systèmes de gestion de l'offre dans toutes les négociations commerciales pour s'assurer que ces systèmes restent intacts et ne soient pas affaiblis par des pressions extérieures.
2. **Assurer une Compensation Équitable pour les Réductions de Quotas :** Si des réductions des quotas de production sont nécessaires en raison des accords commerciaux ou d'autres facteurs, veiller à ce que les producteurs soient équitablement compensés pour atténuer les pertes financières.

G. Avenir des Pêches et de la Sécurité Alimentaire

1. **Promouvoir la Conservation Marine :** Collaborer avec les organisations environnementales et les pêcheurs pour établir et maintenir des aires marines protégées, équilibrant les efforts de conservation avec les besoins des communautés de pêcheurs pour maintenir la sécurité alimentaire.
2. **Élargir l'Accès au Marché pour les Petits Pêcheurs :** Développer des programmes qui améliorent l'accès au marché pour les petits pêcheurs et les pêcheurs autochtones en se concentrant sur les ventes directes aux consommateurs et les installations de transformation locales. Soutenir les arrangements de marché locaux, tels que l'approvisionnement pour les programmes de repas scolaires, pourrait intégrer les produits de la pêche dans les politiques nationales de sécurité alimentaire tout en stimulant les économies locales, conformément aux recommandations du rapport de 2014 du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. (Voir Sécurité Alimentaire, p. 3 et Rapport du Groupe d'experts de haut niveau, recommandation 1)